

Jun 2022

Administration Générale – 03

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 7 juin 2022

**Le Président du Centre de Gestion
à
Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président,
des collectivités et établissements publics affiliés**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion se sont réunis le 7 juin 2022.

A cet effet, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des dossiers abordés lors de cette séance.

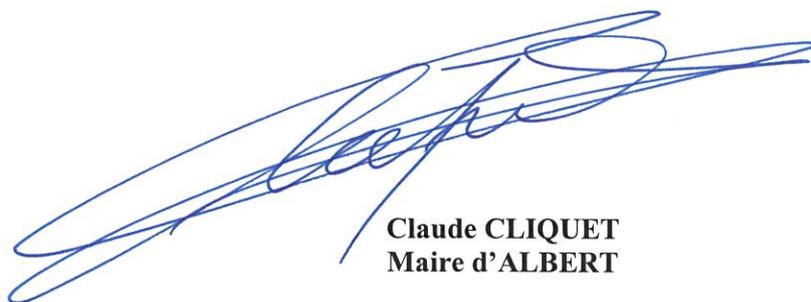
Le Conseil d'Administration :

- a approuvé le compte rendu du Conseil d'Administration du 21 mars 2022,
- a approuvé le rapport d'activité 2021,
- a décidé que le vote se fera par correspondance pour les agents du Centre de Gestion et pour l'ensemble des agents des collectivités et établissements publics relevant des Commissions Administratives Paritaires placées auprès du Centre de Gestion,
- a décidé que le vote se fera par correspondance pour les agents du Centre de Gestion et pour l'ensemble des agents des collectivités et établissements publics relevant de la Commission Consultative Paritaire placée auprès du Centre de Gestion,
- a approuvé la création d'un Comité Social Territorial, a décidé de fixer à 7 le nombre de représentants titulaires du personnel et autant de suppléants, de ne pas instituer de paritarisme numérique entre les deux collèges et de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires des collectivités et autant de représentants suppléants, a approuvé le recueil de l'avis des représentants des collectivités sur les dossiers présentés par les collectivités et établissements publics affiliés rattachés au Comité Social Territorial du Centre de Gestion,
- a décidé que le vote se fera par correspondance pour les agents du Centre de Gestion et pour l'ensemble des agents des collectivités et établissements publics relevant du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion,
- a autorisé le Président à représenter le Conseil d'Administration pour tout litige relatif à ces élections et à faire appel à Maître Henri ABECASSIS en cas de besoin et ce, en conformité avec la convention de prestations signée avec cet avocat,
- a approuvé la désignation des membres du conseil médical en formation plénière qui se substitue désormais à la commission départementale de réforme des agents des collectivités territoriales,
- a décidé de fixer le tarif à 500 € la médiation pour une mission de 8 heures. En cas de dépassement du forfait de 8 heures, il sera appliqué un coût horaire à raison de 50€ de l'heure supplémentaire, a approuvé le modèle de convention entre les collectivités et établissements et le CDG80 pour assurer cette médiation et a autorisé le Président à signer les conventions à intervenir,
- a approuvé la mise à disposition de fonctionnaires momentanément privés d'emplois auprès de collectivités ou établissements publics avec contrepartie financière liée aux paiements des salaires et charges lorsqu'il s'agit de missions de remplacement, de surcroît de travail ou pour occuper temporairement un poste non pourvu. La collectivité d'origine qui verse une contribution au Centre de gestion pour assurer la prise en charge du FMPE, verra cette contribution réduite au prorata du temps de travail de la mission,
- a approuvé les modèles de convention à proposer aux collectivités et établissements publics qui souhaiteraient pouvoir bénéficier du dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes porté par le CDG 80 et a autorisé le Président à signer tous les documents à intervenir,

- a approuvé la modification du tableau des effectifs du Centre de Gestion,
- a approuvé la mise en œuvre anticipée de la M57 au 1er janvier 2023 pour le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le(la) Maire, Madame, Monsieur le (la) Président(e), en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président



**Claude CLIQUET
Maire d'ALBERT**